

<http://rpi-courmemin-vernou.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article145>

RPI

Note de rentrée 2010 / 2011

- Direction d'école -



Date de mise en ligne : jeudi 2 septembre 2010

Copyright © RPI Courmemin / Vernou-en-Sologne - Tous droits réservés

Ecole primaire
publique de
COURMEMIN

Note de rentrée

**Année
scolaire 2010 -
2011**

**Horaires de
l'École**

De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

L'accueil dans la cour a lieu à partir de 8h50 et 13h20.

Une employée municipale accueille néanmoins les enfants dans la cour à partir de 8h15.

Les enfants habitant Vernou peuvent prendre le car pour Courmemin à 8h30 le matin et sont déposés à 16h30 le soir à Vernou.

**Effectifs de la
rentrée**

Petite Section : 12 / Moyenne Section : 19 avec Mme Delphine CELLIER

Grande Section : 8 / Cours Préparatoire : 9 avec Mme Gaëlle CROXO les lundi et mardi et M. Laurent PINAULT les jeudi et vendredi.

<h2>Vacances scolaires</h2>	<p>L'École reprendra le jeudi 2 septembre 2010 au matin.</p> <p>Toussaint : du vendredi 22 octobre 2010 au soir au jeudi 4 novembre 2010.</p> <p>Noël : du vendredi 17 décembre 2010 au lundi 3 janvier 2011.</p> <p>Hiver : du vendredi 18 février 2011 au lundi 7 mars 2011.</p> <p>Printemps : du vendredi 15 avril 2011 au lundi 2 mai 2011.</p> <p>Été : à partir du vendredi 1er juillet 2011 après la classe.</p> <p>Les élèves bénéficieront de 24 heures d'enseignement réparties du lundi matin au vendredi après-midi. Aucune activité scolaire ne peut se dérouler le samedi matin. Les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage pourront bénéficier d'heures d'aide personnalisée le soir après la classe.</p>
<p>Piscine pour les GS/CP</p>	<p>Les vacances de piscine reprendront le jeudi 25 novembre 2010, et ce ensuite chaque jeudi, de 10h30 à 11h00, à la piscine de Romorantin, jusqu'à la fin de l'année scolaire. J'ai besoin de parents accompagnateurs. Me contacter...</p>
<h2>Absences</h2>	<p>Les parents doivent impérativement prévenir le jour même le maître ou la maîtresse de toute absence de leur enfant.</p> <p>Pour les élèves de CP, l'École est obligatoire. Toute absence exceptionnelle devra être justifiée d'un certificat médical ou d'une lettre explicative.</p>

<p>Retards</p>	<p>Les parents veilleront aux heures d'entrée et de sortie, de manière à ce que les enfants arrivent à l'heure. Ils viendront également rechercher leurs enfants à l'heure.</p>
<p>Absences des maîtres</p>	<p>En principe, tout maître absent est remplacé le jour même. Dans le cas contraire, les parents sont invités à garder leur enfant. En cas d'impossibilité, les enfants sont accueillis dans une autre classe.</p>
<p>Relations parents-enseignants</p>	<p>Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial, dont les enseignants pourraient tenir compte. De même, les cas exceptionnels où les enfants ont dû se coucher tard seront relatés.</p> <p>Les parents peuvent rencontrer les enseignants à l'occasion de la rentrée ou sur rendez-vous (noter un mot sur le cahier de liaison). Une réunion d'informations se tiendra à l'école en début d'année pour tous les parents.</p>
<p>Cahier de liaison</p>	<p>C'est le lien entre les parents et les enseignants. Toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées par les parents, après que ceux-ci en auront pris connaissance. De même, les parents pourront inscrire une demande de rendez-vous, etc. ..</p>

<p>Matériel</p>	<p>Ne pas apporter de jouets, ce qui évitera bien des disputes. Pour les enfants allant au lit l'après-midi, ne pas oublier le doudou, la paire de draps et la taie d'oreiller.</p> <p>Les livres de bibliothèque prêtés par l'école doivent être rapportés aux jours dits.</p> <p>Les cahiers doivent être couverts proprement. Les parents veilleront régulièrement à l'état des affaires de leurs enfants, et à ce que rien ne manque dans leur cartable. Ils sont priés également de rendre à l'école les vêtements de change prêtés en cas d' « accident ».</p> <p>Les parents des PS-MS marqueront le manteau de leur enfant.</p>
<p>Cantine</p>	<p>Le prix du repas est actuellement de 2,50 €. Une note, à payer en début de mois à l'ordre du Trésor Public, est placée dans le cahier de liaison. S'adresser à la Mairie en cas de problèmes. Les enfants doivent impérativement apporter le lundi matin une serviette propre.</p>
<p>Vaccinations</p>	<p>Les parents s'assureront que les rappels obligatoires des enfants sont bien à jour.</p>
<p>Parasites</p>	<p>Aucune école n'est à l'abri des poux. Comme ces petites bêtes nous accompagnent toute l'année, il n'y aura pas d'autre mot ajouté dans le cahier. Les parents doivent par conséquent être très vigilants et surveiller fréquemment la tête de leurs enfants.</p>

<p>Assurance</p>	<p>Les parents doivent souscrire une assurance individuelle scolaire et extra-scolaire pour leur enfant.</p>
<p>Coopérative scolaire</p>	<p>Le montant de la cotisation est fixé à 15 €, par enfant.</p>
<p>Conseil d'École</p>	<p>Les élections de représentants de parents élèves auront lieu le vendredi 15 octobre 2010. Les parents qui souhaitent faire partie du conseil d'École le signaleront aux directeurs dès que possible.</p>
<p>Goûter</p>	<p>Il n'y a plus de goûter à l'École. Nous continuons cependant les goûters d'anniversaire que vous pouvez cuisiner vous-même. Par contre, plus aucun paquet de bonbons ne sera distribué.</p>
<p>Site internet</p>	<p>Le site internet des deux écoles du R.P.I fonctionne à plein régime et propose de nombreuses informations utiles (menus de cantine, règlements, compte-rendus de conseils d'École) et des articles d'actualité écrits par les enfants :</p> <p>http://rpi-courmemin-vernou.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/</p>

Vigipirate

Le plan Vigipirate est toujours en application. La pose de barrières devant l'école est une mesure de prévention pour interdire aux voitures de stationner. C'est un inconvénient mineur mais nécessaire pour garantir la sécurité de vos enfants. Il faut savoir que les maires, en charge de ce dispositif, répondent aux recommandations, ou aux consignes gouvernementales. De plus, cela permet au car de ne plus être gêné pour effectuer le ramassage scolaire.